

NATIONAL PÊCHE SPORTIVE HAUTE MER AU BROUMÉ du 31 août au 01 septembre 2024

Règlement Particulier

L'ASPSM, sous l'égide de la Fédération Française de Pêche en Mer (FFPM), organise le 9ème National de Pêche Sportive Haute Mer au Broumé (PSHM).

Généralités

Cette compétition se déroule sous l'égide de la FFPM et dans le respect du règlement fédéral pour les compétitions nationales de pêche sportive en haute mer au Broumé en Atlantique du 11 mars 2023

Les bateaux engagés dans la compétition doivent être en possession d'une autorisation de pêche aux thons délivrée par la **FFPM**.

Le canal radio utilisé pendant la compétition sera le 77.

Les bateaux partiront de Port Olona à 7H00 le samedi 31 août 2024, pour un départ en ligne à 7H30.

Retour impératif à 17h30 au ponton CAPITAINE pour pointage.

Dimanche 1er septembre 2024 7h00 pour départ en ligne à 7H30,

Retour impératif à 16H30 au ponton CAPITAINE pour pointage.

L'essence, le matériel et les sardines sont à la charge des bateaux

Si désistement d'un bateau engagé avant le 20/08/2024, un forfait de 100 € sera retenu. Si désistement d'un bateau après le 20/08/2024, il sera retenu 50 % du montant de l'ensemble bateau et équipage. Si abandon pendant les deux jours du challenge, aucun remboursement ne sera effectué.

Toutes les prises gardées seront données aux associations.

Les bateaux devront être équipés :

- * 4 pêcheurs minimum
- * 4 cannes maximum en action de pêche
- * Matériel de navigation hauturier et d'une VHF en bon état
- * D'une attestation d'assurance à jour Matériel adéquat
- * Cannes et moulinets en minimum 50W pour le stand-up.
- * Les freins des moulinets devront être réglés à 13kg minimum au strike (contrôles avant départ)
- * Hameçons simples, Circle, non inox, bas de ligne en 80lbs minimum.

Pêche

2 Bateaux contrôle seront en mer avec chacun 1 arbitre fédéral à leur bord

Les prises dont la survie est compromise pourront être prélevées grâce à des bagues de capture fournies par la Fédération.



Seuls les commissaires prendront la décision de baguer le poisson ce qui nécessite un commissaire par bateau.

L'utilisation d'une pince est fortement conseillée. Les prises et les relâches sont à déclarer à la VHF. La durée du combat doit se limiter à 2h30 maximum.

Pour les poissons relâchés, le protocole de mesure et d'oxygénation est à respecter.

Pas de gaffe pour la relâche.

Pour départager les équipes, le jury aura besoin d'une vidéo (le film ne devra pas dépasser 3 min et l'utilisation d'un téléphone est recommandée) qui comportera obligatoirement :

- *L'équipage et le poisson ligné au bateau
- *Bateau en prise pour oxygénation du poisson
- *Mesure du poisson au bateau à l'aide d'un ruban mètreur

Calcul des points :

Points pour les thons :

- *S'il mesure moins de 140cm il rapporte 0 point à l'équipage
- *S'il mesure entre 140 cm et 160 cm il rapporte 10 points à l'équipage
- *S'il mesure entre 160 cm et 180 cm il rapporte 50 points à l'équipage
- *S'il mesure entre 180 cm et 200 cm il rapporte 100 points à l'équipage
- *S'il mesure plus de 200 cm il rapporte sa longueur en cm en points

(exemple un thon de 248cm rapporte 248 points) à l'équipage

Points pour les espadons

- * S'il mesure moins de 150cm il rapporte 0 point à l'équipage
- * S'il mesure entre 150cm et 200 cm il rapporte 40 points à l'équipage
- * S'il mesure plus de 200 cm il rapporte 100 points à l'équipage

Le nombre de points sera attribué par les arbitres après visionnage de la vidéo.

*Les premiers 100 points sont attribués dès que le poisson est touché avec une gaffe

*La relâche du poisson pour apprécier sa condition.

Les zones de pêche seront déterminées, sur la carte marine en fonction des points latitude et longitude au dernier moment, en fonction des informations sur la localisation des poissons.

Les distances seront de 10 à 35 miles du port.

La distance entre les bateaux de pêche au broumé sera de 0,5MN minimum

